

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi dix-neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le douze décembre deux mil vingt-quatre, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS – M. Philippe BUISINE, Adjoint au Maire.

Mme Elsa BLANQUART – M. Christophe GAQUIERE, Conseillers municipaux délégués.

M. Bernard DECLERCK – Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Capucine MAYEUR – M. Grégoire HAMY – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN – Mme Christiane MEURILLON – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme Nathalie MASSON, Conseillère Municipale (pouvoir à Mme Dominique QUINART) – Mme Annick GOUSSEN, Conseillère Municipale (pouvoir à M. Eric FORESTIER).

Secrétaire de Séance : M. Grégoire HAMY.

N° 2024-42 - Objet : Autorisation à Monsieur le Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).

Rapporteur : Mme Anne GOFFAUX.

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, Article L1612-1 modifié par la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Chapitre	Article	BP + DM 2024 (hors RAR 2023)	Possibilité d'engagement, de liquidation, de mandatement dans la limite du quart des crédits
20 Immobilisations incorporelles	203 Frais d'études, recherche, développement	16 000,00 €	4 000,00 €
	2051 Concessions, droits similaires	8 200,00 €	2 050,00 €
	Total chapitre 20	24 200,00 €	6 050,00 €
21 Immobilisations corporelles	2131 Bâtiments publics	110 000,00 €	27 500,00 €
	2132 Bâtiments privés	5 000,00 €	1 250,00 €
	2135 Installations générales, agencement	43 500,00 €	10 875,00 €
	2152 Installations de voirie	1 000,00 €	250,00 €
	21538 Autres réseaux	150 000,00 €	37 500,00 €
	2157 Matériel et outillage technique	6 000,00 €	1 500,00 €
	2158 Autres installations, matériel et outillage technique	72 040,00 €	18 010,00 €
	2183 Matériel informatique	5 070,00 €	1 267,50 €
	2184 Matériel de bureau et mobilier	8 000,00 €	2 000,00 €
	2188 Autres immobilisations corporelles	16 160,00 €	4 040,00 €
	Total chapitre 21	416 770,00 €	104 192,50
Opérations d'équipement	203 op 114 Frais d'études, recherche, développement	20 976,00 €	5 244,00 €
	203 op 116 Frais d'études, recherche, développement	143,00 €	35,75 €
	203 op 119 Frais d'études, recherche, développement	12 000,00 €	3 000,00 €
	203 op 120 Frais d'études, recherche, développement	105 000,00 €	26 250,00 €
	203 op 122 Frais d'études, recherche, développement	53 000,00 €	13 250,00 €
	2184-122 Matériel de bureau et mobilier	15 000,00 €	3 750,00 €
	231 op 114 Immobilisations corporelles en cours	2 250 000,00 €	562 500,00 €
	238 op 114 Avances immobilisations corporelles	115 000,00 €	28 750,00 €
	231 op 120 Immobilisations corporelles en cours	621 435,00 €	155 358,75 €
	231 op 122 Immobilisations corporelles en cours	310 000,00 €	77 500,00 €
	Total opérations d'équipement	3 502 554,00 €	875 638,50 €
041 Opérations patrimoniales	212 Agencements aménagements de terrains	864,00 €	216,00 €
	2135 Installations générales, agencements	7 080,00 €	1 770,00 €
	231 Immobilisations corporelles en cours	210 254,00 €	52 563,50 €
	Total chapitre 041	218 198,00 €	54 549,50 €
Total général		4 161 722,00 €	1 040 430,50 €

Afin d'assurer une continuité dans la réalisation des projets d'investissements de la commune, Monsieur le Maire propose de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses totales de l'exercice précédent dans les conditions suivantes :

Chapitre	Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement
20 Immobilisations incorporelles	10 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	50 000,00 €

Sur proposition de la Commission de Finances,

Où l'exposé,

Après en avoir délibéré,

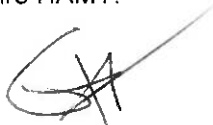
L'Assemblée, à l'unanimité,

- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 dans la limite des dépenses suivantes :


Chapitre	Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement
20 Immobilisations incorporelles	10 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	50 000,00 €

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme.


Le secrétaire de séance,
Grégoire HAMY.




Le Maire,
Thierry BONTE.



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Préfecture le 23/12/2024
et de la publication le 24/12/2024... Thierry BONTE, Maire.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le



ID : 059-215906116-20241219-DEL_2024_42-DE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Verlinghem
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL_2024_42
Objet :	Autorisation à Monsieur le Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-12-19 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-215906116-20241219-DEL_2024_42-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215906116-20241219-DEL_2024_42-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : del_2024_42.pdf Nom métier : 99_DE-059-215906116-20241219-DEL_2024_42-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	130.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 décembre 2024 à 10h22min13s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 décembre 2024 à 10h22min14s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 décembre 2024 à 15h57min21s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 décembre 2024 à 15h57min36s	Reçu par le MI le 2024-12-23